

## Titre de l'action : Sylvi-trufficulture

### Objectifs visés :

Être capable de comprendre le fonctionnement et d'acquérir les connaissances techniques pour installer une plantation de sylvi-truffière pour la truffe de Bourgogne (*Tuber Uncinatum*).

*Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :* Attestation de formation

### La durée de l'action exprimée a minima en heures :

Une session de **1 journée** (soit 7h) qui aura lieu en **mai 2024** (date à définir)

*La voie de formation :* formation continue

*Les modalités d'alternance, le cas échéant :* sans objet

### Les modalités pédagogiques :

Formation en présentiel : Apports théoriques en salle (avec support diaporama) et applications pratiques (avec une visite commentée de terrain), dispensés par Monsieur Leon WEHRLIN (retraité INRAe, Spécialiste formateur en trufficulture et trufficulteur)

### Les contenus principaux de la formation :

- Définition de la sylvi-trufficulture.
- Objectif de production mixte : feuillus précieux et truffe de Bourgogne.
- Les champignons mycorhiziens.
- Dans le contexte des modifications climatiques : quelles essences choisir ?
- Choix des arbres et leur autécologie.
- Quel choix d'arbres truffiers et forestiers ?
- Quel antécédent culturel de la parcelle à boiser ?
- Comment préparer le sol, pour réussir sa plantation ?
- Quel mélange d'espèces, densité et modèles de plantations ?
- Quelles protections contre le gibier ?
- Suivi et entretiens sanitaires des premières années.
- La récolte des premières truffes.

### Le dispositif d'évaluation de l'action :

Auto-positionnement en début de formation et auto-évaluation des acquis en fin de formation par le biais d'un questionnaire en ligne

Tour de table en fin de formation

Enquête de satisfaction

### Le public ciblé :

Adhérents à une association affiliée à la FFT, Trufficulteurs, agriculteurs, sylviculteurs. Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers de forêt publique ou privée. Elus des Communes Forestières. Formateurs, agents de développement, entrepreneurs, pépiniéristes.

*Les prérequis :* aucun

*Les conditions d'inscription :* être majeur

*Les frais pédagogiques éventuels :* **200 € TTC**

### L'information sur la rémunération et les financements :

Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt de dossier est environ de 10 jours avant le début de session. Attention, il n'y a pas d'aides régionales pour cette formation !

Une participation financière de **25€** reste à charge du participant quel que soit le mode d'aide sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,75€/jour**.

### Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

Envoi au plus tard 10 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

### Les délais d'accès à l'action :

Cette formation ouvrira à partir de 10 inscrits confirmé 10 jours avant le premier jour de la session

*La personne ou fonction à contacter :* Anaïs MORAES tel 03 25 43 75 73 – [cfppa.crogny@educagri.fr](mailto:cfppa.crogny@educagri.fr)